

SÉANCE DU BUDGET DU 13 DÉCEMBRE 2011

Procès-verbal de la séance du budget tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 13 décembre 2011, à 19 h 32, au lieu ordinaire, conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Présences :

Les conseillers M^{me} Guylène Duplessis, MM. Claude Beaudoin, François Séguin, Robert A. Laurence, Denis Vincent, Rénald Gabriele, Gabriel Parent et Paul Dumoulin formant le Conseil au complet sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Sont aussi présents :

La directrice générale M^{me} Manon Bernard, la directrice générale de la CIT La Presqu'île M^{me} Manon Charest, le trésorier M. Marco Pilon ainsi que le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de la séance.

11-12-1173 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Robert A. Laurence
ET RÉSOLU unanimement

QUE l'ordre du jour de la séance du budget du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 13 décembre 2011 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion
Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget 2012
3. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2012-2013-2014
4. Adoption / Règlement n° 1636 / Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2012
5. Adoption / Règlement n° 1637 / Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2012
6. Période de questions
7. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

11-12-1174 ADOPTION DU BUDGET 2012

CONSIDÉRANT que selon l'article 474 de la *Loi sur les cités et villes*, le Conseil doit préparer et adopter, avant le 31 décembre de chaque année, le budget de la Ville en y prévoyant des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Claude Beaudoin
ET RÉSOLU unanimement

D'adopter les prévisions budgétaires 2012 où sont présentés des revenus de fonctionnement de cinquante-cinq millions deux cent quarante-cinq mille vingt-deux dollars (55 245 022 \$), des charges de cinquante-sept millions six cent sept mille trois cent trente-quatre dollars (57 607 334 \$) ainsi que des charges et autres affectations aux fins fiscales, totalisant deux millions trois cent soixante-deux mille trois cent douze dollars (2 362 312 \$);

De publier un document explicatif du budget au lieu de le distribuer à chacune des adresses du territoire de la Ville comme le permet l'article 474.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

De transmettre, dans les soixante (60) prochains jours, au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, le budget adopté sur le formulaire fourni par le Ministère.

« ADOPTÉE »

11-12-1175 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2012-2013-2014

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Denis Vincent
ET RÉSOLU unanimement

QUE le programme des dépenses d'immobilisations pour les années 2012-2013-2014 totalisant des dépenses de l'ordre de cent cinquante-neuf millions quatre cent trente-six mille trois cent vingt-trois dollars (159 436 323 \$) réparties comme suit :

2012	71 845 559 \$
2013	57 873 166 \$
2014	29 717 598 \$

soit, par les présentes, adopté.

« ADOPTÉE »

11-12-1176 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1636 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TAUX DE TAXATION ET DE TARIFICATION DES SERVICES MUNICIPAUX POUR L'ANNÉE 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1636 intitulé :

« Règlement décrétant les taux de taxation et de tarification des services municipaux pour l'année 2012 »,

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

11-12-1177 ADOPTION / RÈGLEMENT N° 1637 / RÈGLEMENT DÉCRÉTANT LES TARIFS POUR LA CONSOMMATION DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2012

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Rénald Gabriele
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Guylène Duplessis
ET RÉSOLU unanimement

QUE le Règlement n° 1637 intitulé :

« Règlement décrétant les tarifs pour la consommation de l'eau pour l'année 2012 »,

soit et il est, par les présentes, adopté tel que lu;

QUE le maire et le greffier soient autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Vaudreuil-Dorion, ledit règlement.

« ADOPTÉE »

11-12-1178 PÉRIODE DE QUESTIONS

Les personnes présentes ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement aux points à l'ordre du jour.

11-12-1179 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU unanimement

QU'à 20 h 55 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, OMA, greffier